

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/EFC/WP.2/2005/4
7 février 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

Comité du bois

Commission européenne des forêts

**GROUPE DE TRAVAIL FAO/CEE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE
ET DES STATISTIQUES DES FORÊTS**

Vingt-septième session

La session se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
du 22 au 24 mars 2005, et s'ouvrira le mardi 22 mars à 10 heures

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Encadrement du domaine d'activité 2:
Évaluation des ressources forestières et indicateurs de la gestion durable
des forêts dans la région**

Note du secrétariat*

* Le présent document a été soumis tardivement aux services de traitement de la documentation en raison de contretemps lié à son approbation par les parties intéressées.

Le présent document donne un aperçu général des activités menées dans le domaine d'activité 2 et indique les questions à examiner à la présente session du Groupe de travail.

Les thèmes que le Groupe de travail aura à examiner sont notamment les suivants:

- L'Évaluation régionale des ressources forestières et les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts dans un contexte mondial;
- La contribution régionale à l'Évaluation mondiale des ressources forestières de 2005;
- L'organisation de la contribution de la CEE et de la FAO à la notification, par les pays, de données selon les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts dans le cadre du processus de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (MCPFE) et du Processus de Montréal ainsi qu'aux futurs travaux sur l'Évaluation mondiale;
- Questions liées aux futurs travaux sur l'évaluation des ressources forestières et les critères et indicateurs à l'échelon régional: organisation et orientation des activités.

Le Groupe de travail est invité à donner des indications au sujet des travaux actuels et futurs, dans le domaine d'activité 2.

Introduction

1. Les travaux dans le domaine d'activité 2 durant la période de notification avril 2004-mars 2005 ont porté principalement sur la contribution régionale à l'Évaluation mondiale des ressources forestières (Évaluation mondiale 2005), ainsi que sur les rapports à présenter à la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, prévue à Varsovie en 2007/08. Ils ont été menés conformément aux indications données par le Groupe de travail en 2004.

Contribution régionale à l'Évaluation mondiale: Évolution de la situation en 2004-2005

A. Contribution à la réalisation de l'Évaluation mondiale 2005

2. Pendant la période considérée, la contribution régionale de la CEE/FAO à la réalisation de l'Évaluation 2005 s'est présentée sous diverses formes, dont:

- Des activités de communication avec les pays de la région (par l'intermédiaire des correspondants nationaux et des points de contact pour l'Évaluation) et un travail de mobilisation de ces pays en faveur de la réalisation de l'Évaluation 2005; plusieurs nouveaux correspondants et centres de coordination nationaux ont été mis à contribution pour fournir des données et des informations intéressantes, par exemple, les rapports de pays pour l'Évaluation 2005;
- Un travail constant d'incitation des pays à présenter dans les délais leur rapport pour l'Évaluation 2005;
- L'organisation de la traduction en russe des principaux documents de l'Évaluation 2005, à savoir les directives et les tableaux nationaux de notification (recrutement des traducteurs, organisation du travail de traduction, suivi de l'exécution, etc.) dans un calendrier très serré; les documents avaient pu être diffusés dans les délais auprès des correspondants nationaux;
- La planification et l'organisation des deux ateliers sous-régionaux pour l'Évaluation 2005 (à Budapest, en Hongrie et à Wyszkiw, en Pologne) en octobre et décembre 2004;
- L'étude et l'analyse des projets de rapports nationaux pour l'Évaluation 2005 provenant des pays de la région, communication active avec les correspondants nationaux et les points de contact à ce stade;
- Le recrutement, auprès de l'Institut national finlandais de la recherche forestière (METLA), du consultant qui prêtera son concours à l'étude et à l'analyse des rapports nationaux pour l'Évaluation 2005, pendant trois mois (un à Rome et deux à Genève), etc.

3. Les travaux que mènent la CEE et la FAO au plan régional aux fins de l'Évaluation des ressources forestières ont été adaptés aux approches et nécessités du moment en matière de critères et indicateurs de la gestion durable des forêts au niveau régional. À la fin de

janvier 2005, 34 rapports nationaux pour l'Évaluation 2005 avaient été établis. Dans leur majorité, ces rapports ont été reçus des pays (correspondants nationaux) de la région tandis que d'autres avaient été établis par les secrétariats en tant que documents «de bureau», sur la base des informations disponibles, extraites principalement du TBFRA-2000.

4. Les correspondants nationaux travaillent actuellement en collaboration étroite avec les secrétariats de la CEE et de la FAO à la finalisation des rapports de pays. Les autres rapports, provenant essentiellement des pays de la région de la CEI et des Balkans, sont attendus pour la fin janvier-début février. Les secrétariats sont en contact périodique avec les correspondants nationaux afin d'intervenir sur des points techniques en cas de besoin. Un forum de discussion et une foire aux questions ont été créés sur le site Web de l'Évaluation 2005 de la FAO à l'adresse: www.fao.org/forestry/site/fra2005/en.

5. Il a été organisé en 2004 deux ateliers sous-régionaux, l'un pour les correspondants nationaux et centres de coordination des pays du Sud-Est de l'Europe et l'autre pour les correspondants nationaux russophones. Ces ateliers avaient principalement pour objet d'examiner les projets de rapports nationaux et d'aider les correspondants nationaux à fournir l'information la plus fiable et la plus cohérente possible. Ils ont été l'occasion d'inciter à établir les avant-projets de rapport bien avant la date limite, ou tout au moins sans dépasser l'échéance fixée. Ils ont donné aussi aux pays l'occasion de mettre en commun leurs données d'expérience et d'examiner des questions et des thèmes précis liés à l'accès aux données et à leur interprétation.

6. Les projets de rapports nationaux sont actuellement examinés par les secrétariats de la FAO et de la CEE, et plusieurs d'entre eux ont déjà été affichés sur le site Web dans leur version finale. L'équipe de la FAO chargée de l'Évaluation 2005 travaille aussi sur les sept études thématiques destinées à l'Évaluation.

7. L'Évaluation 2005 est une entreprise majeure pour plusieurs pays, mais il est dès à présent clair que sa réalisation contribuera à la mise au point de la méthode qui sera appliquée à l'Évaluation mondiale car elle permettra de rendre plus exactes, fiables et comparables les données/informations fournies par les pays et d'accroître la transparence du cadre de notification. L'incorporation de nouvelles variables (paramètres nouveaux) dans les futures évaluations mondiales sera elle aussi mise à l'essai.

8. Le travail des correspondants nationaux est manifestement alourdi par la nécessité, préconisée par la FAO, de communiquer des données sur un grand nombre de paramètres nouveaux au plan mondial (voir les tableaux de notification des données de l'Évaluation 2005). Dans le même temps, les évaluations précédentes réalisées au niveau régional enseignent que la mise à contribution des pays au processus autorise: a) une responsabilisation accrue des pays et une «maîtrise» des informations fournies ainsi; b) la possibilité d'obtenir davantage d'informations sur un grand nombre de variables forestières; c) de meilleures estimations, fondées sur des connaissances locales; et d) une amélioration des capacités nationales de collecte, d'analyse et de notification des données.

9. L'Évaluation 2005 a montré aussi que ce processus prenait beaucoup de temps et qu'il consommait beaucoup de ressources, de sorte qu'il faudra consacrer davantage de temps à l'établissement des rapports et à l'analyse des données communiquées. Il faudra garder cet

enseignement à l'esprit lors de la préparation et du lancement du processus de notification au niveau régional pour la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe de 2007/08 et, au niveau mondial, pour l'Évaluation 2010.

10. Il faudra étudier de très près à l'avenir la compatibilité technique des deux processus (l'Évaluation mondiale et la Conférence ministérielle) s'agissant des classifications, des termes et définitions, etc. À sa dernière réunion, tenue en septembre 2004 à Washington (États-Unis), l'Équipe de spécialistes de l'Évaluation a formulé des recommandations concrètes sur la manière de réaliser l'Évaluation 2005 et s'est penchée sur les activités liées à cette évaluation.

11. À leur réunion commune d'octobre 2004 à Genève, le Comité du bois de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO ont recommandé «de continuer à renforcer la coordination et la communication entre les organes internationaux et régionaux, en particulier par l'intermédiaire des commissions régionales des forêts». Une coordination étroite des travaux intéressant l'Évaluation et les critères et indicateurs aux niveaux régional et mondial est indispensable à la bonne exécution du programme de travail intégré CEE/FAO (domaine d'activité 2), notamment de ses éléments clefs suivants: 2.1 Indicateurs régionaux de la gestion durable des forêts; 2.2 Contribution régionale à l'Évaluation mondiale des ressources forestières; 2.3 Appui à la mise au point de systèmes nationaux de surveillance des forêts.

12. Le Groupe de travail est invité à:

- ***Prendre note des travaux menés actuellement sur les Évaluations des ressources forestières et les critères et indicateurs aux plans mondial et régional, des aspects de la réalisation de l'Évaluation mondiale 2005 liés à l'organisation et aux méthodes et de la contribution régionale de la CEE/FAO au projet;***
- ***Examiner les enseignements tirés de la planification et du calendrier de l'Évaluation mondiale 2005, ainsi que les modalités de sa réalisation, et de formuler des observations à ce sujet;***
- ***Donner des avis quant à la manière d'obtenir que davantage de ressources puissent être mises à disposition pour l'exécution de projets de l'ampleur de l'Évaluation 2005.***

B. Réunion du Groupe consultatif de l'Évaluation mondiale des ressources forestières, janvier 2005, Rome

13. Le Groupe consultatif de l'Évaluation mondiale a tenu sa quatrième réunion les 14 et 15 janvier 2005 au siège de la FAO. Cette réunion visait principalement à faire le point de la réalisation de l'Évaluation 2005 et à en examiner certains aspects (ateliers régionaux, rapports nationaux, analyse des données), à donner des orientations sur des points liés à la publication du principal rapport de l'Évaluation 2005 (débats sur le thème central et les grandes lignes du rapport) et à indiquer d'éventuelles activités postérieures à l'Évaluation 2005.

14. Le Groupe consultatif a examiné aussi les liens avec d'autres processus et initiatives en matière de notification, dont les objectifs de développement du Millénaire, les Objectifs 2010 de la Convention sur la diversité biologique, les cadres d'information des Partenariats de

coopération sur les forêts, la communication de données sur les critères et indicateurs, le questionnaire commun sur les produits forestiers et les programmes nationaux sur les forêts.

15. S'agissant du principal rapport sur l'Évaluation 2005, il a été proposé que ses principaux éléments soient les suivants: a) tableaux au niveau mondial des tendances; b) analyse des tableaux par sous-région et élément thématique; c) analyse des progrès vers une gestion durable des forêts.

16. Le Groupe consultatif a étudié le processus d'établissement de l'Évaluation 2005, ainsi que les préparatifs du prochain cycle d'évaluation mondiale (Évaluation 2010), et a formulé des propositions à ce sujet. Il a recommandé que le réseau de correspondants nationaux pour l'Évaluation reste opérationnel, voire évolue, compte tenu des autres processus de notification, y compris celui qui est prévu selon les critères et indicateurs retenus par la Conférence ministérielle.

17. Le Groupe consultatif a examiné plusieurs questions d'organisation et points techniques, dont le calendrier et les ressources de l'Évaluation, la qualité des rapports liés aux évaluations, une meilleure intégration de la télédétection dans le processus d'évaluation, un questionnaire sur l'Internet, l'appui institutionnel aux correspondants nationaux pour l'Évaluation, la collaboration des différents organismes aux niveaux national et régional, la «valeur ajoutée» à l'information liée aux évaluations, les perspectives de la prochaine consultation sur l'Évaluation mondiale («Kotka-V»), etc.

18. Les membres du Groupe consultatif ont estimé que la coopération dans ce domaine devrait se caractériser par le maximum de transparence au niveau du processus d'Évaluation mondiale ainsi que par le maximum de synergie entre les activités liées à l'Évaluation et les activités liées aux critères et indicateurs aux niveaux régional et mondial. Une coopération régionale/mondiale étroite contribuerait aussi à alléger le fardeau que représente, pour les pays, la nécessité d'établir les rapports.

C. Réunion d'experts sur l'harmonisation des définitions dans le domaine des forêts, janvier 2005, Rome

19. La troisième réunion d'experts sur l'harmonisation des définitions dans le domaine des forêts, à l'intention des différentes parties prenantes, qui a été accueillie par la FAO du 18 au 20 janvier 2005, a rassemblé une vaste gamme d'organisations et d'experts de différents pays. Ce processus aura des retombées durables sur les travaux de la CEE/FAO dans le domaine d'activité 2. Les intérêts de parties prenantes telles que les gestionnaires de forêts, les spécialistes des inventaires et des évaluations des forêts, les milieux actifs dans les secteurs de la diversité biologique, des changements climatiques et de la lutte contre la désertification, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, étaient représentés à la réunion. Plusieurs organisations y ont participé, dont le Forum des Nations Unies sur les forêts, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Center for International Forestry Research (CIPOR), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CEE, l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et l'Union internationale des instituts de recherche forestière.

20. La réunion a porté principalement sur l'analyse de définitions liées aux thèmes suivants: Origine et composition des forêts et Forêts aménagées et forêts non aménagées. L'analyse comparative détaillée a été réalisée en groupes de travail consacrés aux termes et définitions connexes, dont ceux des forêts naturelles, des forêts plantées, des plantations de forêts, des arbres situés hors des forêts et des forêts aménagées. Les aspects multilingues des termes et définitions liés aux forêts ont fait l'objet d'une attention particulière.

21. Les parties prenantes de l'Évaluation des ressources forestières et des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts ont contribué abondamment aux débats, notamment en présentant plusieurs définitions élaborées qui pourraient servir de base à l'harmonisation de la terminologie. Les discussions ont tourné surtout autour de la question des rapports que présentaient les pays selon les définitions de l'Évaluation.

Ancienne Équipe CEE/FAO de spécialistes de l'Évaluation des ressources forestières

22. La dernière réunion de l'Équipe régionale CEE/FAO de spécialistes de l'Évaluation des ressources forestières s'est tenue à Washington (États-Unis) du 15 au 17 septembre 2004. Elle a porté surtout sur les faits nouveaux, aux plans mondial et régional, concernant l'Évaluation des ressources forestières, livrant ainsi les éléments du débat sur les activités régionales, actuelles et futures, en matière d'évaluation. L'Équipe de spécialistes a noté en particulier la coordination fructueuse et mutuellement avantageuse entre le travail d'Évaluation régionale des ressources forestières et le processus de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, ainsi que la contribution régionale à l'Évaluation mondiale 2005. L'un des points qui a été le plus débattu a été la coopération en matière d'établissement de rapports sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts dans le cadre du Processus de Montréal.

23. Deux groupes de travail spéciaux ont été constitués par l'Équipe de spécialistes pour passer en revue et analyser les indicateurs spécifiques retenus dans le cadre du processus de la Conférence ministérielle et du Processus de Montréal, et les termes et définitions (pertinents) dans les rapports sur les critères et indicateurs. Les groupes de travail se sont penchés sur la question des différences au niveau des définitions associées aux évaluations nationales, régionales et mondiales et ont tenté de formuler des propositions (conclusions) sur la manière de résoudre ce problème. Le rapport de cette réunion peut être consulté à l'adresse www.unece.org/trade/timber/docs/fra-tos/2004/tos-fra-04.htm et la copie papier en sera distribuée lors de la session du Groupe de travail.

24. Ces deux groupes, dont le travail s'est appuyé sur une comparaison technique des propositions concernant l'Évaluation mondiale 2005, l'Évaluation 2000 et les critères et indicateurs retenus par la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe pour la gestion durable des forêts, ont découvert des différences notables au niveau de la perspective et des cadres généraux de ces deux processus, de leur structure et des éléments concrets des différents critères et indicateurs de notification dans le cadre du processus de la Conférence ministérielle et du Processus de Montréal. Cette constatation concernait surtout les deux ensembles de termes et définitions, notamment par comparaison avec les spécifications de la notification en vue de la mise à jour de l'Évaluation mondiale 2005.

25. Les groupes de travail ont donné leur avis au sujet des possibilités d'harmonisation et de rationalisation de la notification, par les pays, de données sur des indicateurs précis et ont

suggéré des méthodes qui pourraient être appliquées à l'avenir aux variables les plus «difficiles». Les conclusions de ces groupes pourraient aider à résoudre les différences au niveau des documents portant sur les définitions appliquées aux évaluations nationales, régionales et mondiales des forêts (essentiellement les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts dans le cadre du processus de la Conférence ministérielle et l'Évaluation mondiale 2005) et contribuer à formuler des propositions quant à l'avenir des travaux de la CEE sur les évaluations régionales des ressources forestières.

26. L'Équipe de spécialistes a recommandé que les pays membres de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe soient informés au sujet des éléments généraux, de la portée et de la structure des rapports à présenter sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts bien avant que les rapports eux-mêmes ne soient établis afin que puissent être élaborées les structures des inventaires nationaux des forêts et des évaluations nationales des ressources forestières. Le contenu, la portée et les définitions des prochains rapports sur les critères et indicateurs intéressant la Conférence ministérielle devraient être autant que possible compatibles avec ceux des rapports présentés en vue de l'Évaluation mondiale afin d'éviter que les correspondants nationaux n'aient à faire un double travail.

27. Les participants ont estimé que le secrétariat de la CEE/FAO et le Groupe de liaison de la Conférence ministérielle à Varsovie devraient disposer de suffisamment de ressources pour préparer et exécuter ce travail et que la nouvelle Équipe de spécialistes de la surveillance des ressources forestières pour la gestion durable des forêts dans la région de la CEE devrait jouer un rôle important dans ce processus.

28. L'Équipe de spécialistes a formulé un certain nombre de recommandations concrètes tendant à améliorer les rapports nationaux pour l'Évaluation mondiale 2005. Elle a été également d'avis que les évaluations régionales devraient faire plus que contribuer à l'Évaluation mondiale 2005, autrement dit que des activités régionales spécifiques en matière d'évaluation s'imposaient. Ces travaux devront s'ajouter à l'Évaluation mondiale 2005 des ressources forestières et s'effectuer en coopération avec le processus de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, le Processus de Montréal, l'Union européenne, Eurostat et la nouvelle Initiative ENFIN (un réseau européen pour les inventaires nationaux des forêts/COST Action E43), ainsi qu'avec les autres partenaires régionaux, existants et potentiels, qui ont besoin de données et de structures complètes et fiables pour l'Évaluation des ressources forestières.

29. Les participants ont confirmé qu'il serait souhaitable que les pays du Processus de Montréal collaborent plus étroitement aux travaux d'évaluation régionale de la CEE/FAO. Les activités actuelles de l'Équipe de spécialistes dans ce domaine particulier devraient être intensifiées, notamment en ce qui concerne sa contribution à la coordination des rapports sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts dans le cadre de la Conférence ministérielle et du Processus de Montréal. Cette coordination sera l'une des principales questions inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Équipe de spécialistes.

30. Le Groupe de travail est invité à:

- ***Remercier l'Équipe de spécialistes de l'Évaluation des ressources forestières sortante pour ses travaux;***

- *Approuver les recommandations de l'Équipe de spécialistes et prendre acte de sa contribution à la préparation et à la réalisation de l'Évaluation mondiale 2005;*
- *Appuyer les propositions de l'Équipe de spécialistes concernant les futurs travaux sur les évaluations régionales et les critères et indicateurs, y compris la notification par rapport aux critères et indicateurs, ainsi que la coordination entre la Conférence ministérielle et le Processus de Montréal dans ce domaine.*

Nouvelle Équipe CEE/FAO de spécialistes de la surveillance des ressources forestières pour la gestion durable des forêts dans la région de la CEE

31. Le Groupe de travail a pris note du rôle important qu'avait joué l'ancienne Équipe CEE/FAO de spécialistes de l'Évaluation des ressources forestières et s'est déclaré favorable à la poursuite de ses activités. Le processus d'examen stratégique avait recommandé qu'une nouvelle équipe soit constituée et avait formulé des objectifs et proposé un mandat pour cette entité. Les Bureaux, puis la Réunion commune du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts de la FAO, ont souscrit aux propositions émanant de l'examen stratégique. La nouvelle Équipe CEE/FAO de spécialistes de la surveillance des ressources forestières pour la gestion durable des forêts dans la région de la CEE, ses objectifs, ses attributions et son mandat ont été approuvés.

32. Le secrétariat de Genève a demandé aux pays et organisations de désigner les membres de l'Équipe et a envoyé une invitation directe aux différents experts en janvier 2005. La première réunion (réunion inaugurale) de l'Équipe de spécialistes de la surveillance des ressources forestières pour la gestion durable des forêts dans la région de la CEE se tiendra à Genève du 25 au 27 avril 2005.

33. L'ordre du jour provisoire et le programme de la première réunion de cette équipe de spécialistes n'ont pas encore été approuvés à ce jour, mais le suivi des suggestions et propositions issues de la dernière réunion de l'ancienne Équipe ainsi que l'examen de la situation actuelle des différents processus (Évaluation mondiale, Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, Processus de Montréal et autres processus) feront partie de ses travaux. L'Équipe se penchera, en particulier, sur 1) la préparation des rapports des pays sur les critères et indicateurs pour la Conférence ministérielle de 2007/08; 2) l'examen des indicateurs de la gestion durable des forêts dans le cadre du Processus de Montréal; 3) les faits nouveaux concernant l'Évaluation 2005; et 4) les questions de surveillance et d'évaluation des aspects socioéconomiques (juridico-institutionnels) de la foresterie. L'ordre du jour de l'Équipe sera distribué aux membres du Groupe de travail pour observations.

34. Les modalités des futurs travaux de l'Équipe de spécialistes ainsi que ses principaux centres d'intérêt devraient être suffisamment souples pour être adaptés à l'évolution des évaluations et des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts. Ses produits devraient être, outre sa contribution à l'élaboration de l'Enquête sur la notification par des pays, de données sur les critères et indicateurs paneuropéens de la gestion durable des forêts, un apport ou des avis concernant l'Étude des indicateurs de la gestion durable des forêts intéressant le Processus de Montréal ainsi que l'examen des prescriptions relatives aux forêts et la manière d'atténuer la charge que représente, pour les pays de la région de la CEE, la présentation des rapports.

35. Le Groupe de travail est invité à:

- *Approuver les modalités préalables de l'organisation des activités de la nouvelle Équipe de spécialistes et donner des orientations concernant ses futurs travaux intéressant l'Évaluation mondiale et la Conférence ministérielle 2007/08;*
- *Donner des indications quant au suivi à donner aux recommandations de l'ancienne Équipe de spécialistes régionale de l'Évaluation des ressources forestières;*
- *Proposer toute question supplémentaire dont pourrait se saisir l'Équipe de spécialistes en général et, plus particulièrement, au cours de sa première réunion;*
- *Recommander les points précis qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de la première réunion de la nouvelle Équipe de spécialistes et donner des avis quant aux ressources nécessaires aux activités de l'Équipe ou à l'appui financier qui pourrait lui être alloué.*

Coopération avec le processus de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et le Processus de Montréal

36. La recommandation du Groupe de travail de renforcer le travail d'évaluation des ressources forestières au niveau régional, «particulièrement dans le domaine de l'établissement, par les pays, de rapports à l'intention d'instances régionales sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts dans le cadre du processus de la Conférence ministérielle et, éventuellement, du Processus de Montréal...» a été bien suivie durant l'année considérée. L'Équipe de spécialistes sortante a proposé un certain nombre de mesures allant dans ce sens.

37. Parmi les recommandations précises de l'Équipe de spécialistes, on mentionnera les suivantes:

- L'évaluation régionale des ressources forestières par la CEE devrait jouer un rôle important au stade préparatoire de l'établissement, par les pays, de rapports à la Conférence ministérielle paneuropéenne 2007/08 sur les critères et indicateurs. En coopération étroite avec le Groupe de liaison de Varsovie de la Conférence ministérielle et avec le concours de la nouvelle Équipe de spécialistes de la surveillance des ressources forestières pour la gestion durable des forêts dans la région de la CEE, la CEE/FAO devrait être le partenaire clef de cette entreprise;
- L'ensemble d'indicateurs de la Conférence ministérielle de la gestion durable des forêts (indicateurs, spécifications, termes et définitions, etc.) qui a été approuvé en 2003 devrait servir de base au rapport qui doit être présenté à la Conférence ministérielle de Varsovie sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts, en «incorporant» autant que possible les structures de l'Évaluation 2005 (classifications, définitions et mode de notification) dans le cadre actuel des critères et indicateurs de la Conférence ministérielle;

- L'établissement du rapport de la Conférence ministérielle sur l'«*État des forêts et la gestion durable des forêts en Europe, 2007/08*» (titre provisoire) devrait être soutenu par des ressources financières et humaines suffisantes et être exécuté en coordination avec le programme des évaluations mondiales, le Règlement de l'Union européenne «Forest Focus» et d'autres processus connexes. Le financement de l'élaboration et de la publication de ce rapport proviendra de sources très diverses.

38. Les participants à la dernière réunion de l'Équipe de spécialistes ont estimé qu'il serait utile de mettre sur pied un groupe consultatif/de contact spécial de la Conférence ministérielle qui serait chargé de préparer et d'établir des rapports sur les critères et indicateurs intéressant la Conférence ministérielle. Ce groupe, qui serait constitué d'un nombre limité de participants dont certains feraient partie du groupe de base de la nouvelle Équipe de spécialistes et seraient les auteurs des chapitres correspondants du rapport de la Conférence ministérielle 2007/08, contribuerait aussi à la formulation des décisions de politique générale de la Conférence.

39. L'Équipe de spécialistes a recommandé au secrétariat de la CEE/FAO d'élaborer, avec le Groupe de liaison de Varsovie de la Conférence ministérielle, un «schéma directeur» (y compris un calendrier détaillé) pour l'élaboration du rapport de la Conférence ministérielle intitulé «*État des forêts et gestion durable des forêts en Europe, 2007/08*» en tenant compte de la mise à jour apportée en 2005 à l'Évaluation mondiale. Le projet de schéma directeur, qui a été élaboré par le secrétariat, est reproduit en annexe au présent document.

40. La Consultation d'experts de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, qui s'est tenue en octobre 2004 à Varsovie (Pologne), a donné de nouvelles indications quant à l'orientation des travaux préparatoires à l'établissement de rapports sur l'état de la gestion des forêts en Europe (rapport de pays sur les critères et indicateurs). Le Conseil général de coordination de la Conférence ministérielle avait suggéré que le Groupe de liaison de Varsovie se charge de la notification pour la Conférence de Varsovie en coopération avec le secrétariat de la CEE/FAO et avec le concours de l'Équipe de spécialistes de la surveillance des ressources forestières pour la gestion durable des forêts dans la région de la CEE. Ce travail devrait être réalisé conformément à l'ensemble d'indicateurs de la gestion durable des forêts qui ont été adoptés par la Conférence ministérielle à Vienne en 2003.

41. La Consultation d'experts (qui a rassemblé des experts et des représentants des pays de la région) est convenue qu'aussi bien les indicateurs qualitatifs que les indicateurs quantitatifs devraient être pris en considération lors de l'élaboration du rapport sur la gestion durable des forêts pour la Conférence de Varsovie. Elle a noté aussi que la procédure d'établissement des rapports devrait être autant que possible harmonisée avec les processus internationaux connexes. Pour que ce rapport soit prêt dans les délais et que l'on puisse utiliser au mieux les réseaux et compétences existants, les participants à la consultation ont préconisé que «les partenaires travaillent de manière informelle et souple».

42. À cet égard, la contribution (et la participation) de l'Évaluation mondiale de la FAO aux activités régionales d'évaluation des ressources forestières et aux travaux liés aux critères et indicateurs (Règlement Forest Focus de l'Union européenne, Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, AEE,...), est nécessaire en sus de l'appui dans les domaines d'activité qui contribuent directement aux programmes d'évaluation mondiale. Il faudra pour cela puiser davantage dans les ressources de Genève, et donc bénéficier d'un appui concret pour

maintenir et développer ces ressources (au-delà même des travaux sur les évaluations mondiales).

43. Le programme de la FAO sur l'évaluation des ressources forestières devrait en particulier contribuer (au plan des méthodes et des finances) à l'établissement des rapports régionaux à la Conférence ministérielle de 2007/08 sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts, et on compte qu'il coopérera aussi à l'élaboration du questionnaire de notification à la Conférence ministérielle.

44. Des mesures concrètes ont déjà été prises en vue de l'établissement de rapports à la prochaine Conférence ministérielle sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts, dont:

- L'élaboration d'une étude intitulée *Analysis of Scope, Coverage and Methodological Approaches for the Regional UNECE/FAO Work on Forest Resources Assessment in the Global FRA Context* (Analyse de la portée, de la couverture et des approches méthodologiques du travail régional de la CEE/FAO sur l'évaluation des ressources forestières dans un contexte mondial), par Ewald Ramentsteiner, Autriche (www.unece.org/trade/timber/docs/fra-tos/2004/tos-fra-04.htm);
- Le lancement des travaux de préparation de l'enquête détaillée (questionnaire) concernant les informations notifiées par les pays au sujet des critères et indicateurs paneuropéens de la gestion durable des forêts;

45. Le questionnaire détaillé devrait être le principal outil de notification, par les pays, de données sur la gestion durable des forêts dans la région. L'enquête devrait solliciter des pays des informations fiables, comparables et exhaustives, correspondant à l'ensemble des critères et indicateurs (tant quantitatifs que qualitatifs) paneuropéens de la gestion durable des forêts. La structure et la portée de cette enquête européenne devraient permettre aussi de recevoir les (meilleures) données et informations nécessaires aux futures analyses de l'état de la gestion durable des forêts en Europe.

46. L'enquête devrait mettre à profit l'ensemble amélioré d'indicateurs paneuropéens de la gestion durable des forêts, les éléments du TBFRA 2000 et les résultats de l'Évaluation mondiale 2000 et tenir compte des structures compatibles de la mise à jour de l'Évaluation mondiale 2005. Le questionnaire devrait aussi s'accompagner de l'ensemble des termes et définitions correspondants et définir les partenaires de base au titre des rapports sur les critères et indicateurs intéressant la Conférence ministérielle.

47. Il est prévu que la première ébauche de l'enquête soit examinée à la première réunion de la nouvelle Équipe de spécialistes. Cet avant-projet serait mis au point à la lumière des recommandations de l'Équipe de spécialistes et présenté aux organes de tutelle de la CEE et de la FAO ainsi qu'aux structures d'encadrement de la Conférence ministérielle.

48. *Le Groupe de travail est invité à:*

- *Prendre note de l'orientation générale des travaux dans le domaine d'activité 2 et faire savoir s'il souscrit aux modalités des travaux régionaux liés à l'évaluation des ressources forestières et aux critères et indicateurs;*
- *Prendre note de la coordination, désormais bien établie, entre les évaluations régionales et les évaluations mondiales, ainsi qu'entre les activités de la CEE/FAO et celles menées dans le cadre de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe;*
- *Approuver la première phase de préparation des travaux d'établissement, par les pays, des rapports nationaux sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts qui seront présentés à la prochaine Conférence ministérielle prévue à Varsovie en 2007 ou 2008;*
- *Examiner les modalités de travail du Groupe consultatif de la Conférence ministérielle sur la préparation et l'élaboration des rapports sur les critères et indicateurs à la Conférence ministérielle, et formuler des observations et des propositions à ce sujet;*
- *Étudier les propositions concernant l'élaboration du questionnaire (enquête) portant sur les données à communiquer par les pays au sujet de la gestion durable des forêts, notamment la question de l'harmonisation des classifications, termes et définitions actuels de la Conférence ministérielle et de l'Évaluation 2005;*
- *Donner des indications concrètes concernant le calendrier de l'établissement des rapports à la Conférence ministérielle et les ressources (financières) disponibles pour l'élaboration du Rapport sur l'état de la gestion durable des forêts en Europe, 2007/08;*
- *Recommander des travaux correspondants dans le domaine d'activité 2 concernant l'harmonisation des rapports des pays sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts dans le cadre du processus de la Conférence ministérielle et du Processus de Montréal (ateliers et réunions, notamment à l'occasion de manifestations connexes, par exemple le prochain congrès de l'UIIRF en Australie);*
- *Donner des indications quant à l'organisation et à l'orientation des futurs travaux sur les évaluations régionales et les critères et indicateurs;*
- *Confirmer la nécessité de conserver de solides activités régionales dans ce domaine afin de répondre à des besoins régionaux précis (rapports sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts, etc.), et de faire appel à des compétences régionales pour les prochains cycles d'évaluation mondiale.*

Annexe**«Schéma directeur» de l'élaboration du rapport de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe intitulé «État des forêts et gestion durable des forêts en Europe, 2007/08»**

(Liste provisoire, établie par la CEE/FAO et le Groupe de liaison de Varsovie, des différentes étapes de l'élaboration du rapport de la Conférence ministérielle sur l'établissement de rapports sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts intéressant la Conférence ministérielle)

1. Décision concernant la notification de données sur les critères et indicateurs intéressant la Conférence ministérielle – Deux solutions/approches doivent être étudiées (par la Consultation d'experts et/ou le Comité général de coordination, le Groupe de liaison de Varsovie et la CEE/FAO), l'une et l'autre devant être retenues lors de l'élaboration du Rapport, à savoir:
 - L'ensemble de critères et indicateurs intéressant la Conférence ministérielle qui ont été approuvés en 2003 (indicateurs, spécifications, termes et définitions, etc.);
 - L'«incorporation» éventuelle des structures de l'Évaluation 2005 (classifications, définitions et mode de notification) dans le cadre actuel des critères et indicateurs intéressant la Conférence ministérielle (dans la mesure du possible).
2. L'établissement d'un mandat pour un travail de consultant sur l'élaboration d'un questionnaire détaillé aux fins de la notification, par les pays, de données sur l'application des critères et indicateurs et sur l'état de la gestion durable des forêts (tableaux de notification, classifications, termes et définitions, prescriptions en matière de notification, calendrier, questions techniques, etc.) – novembre-décembre 2004.
3. Garantie (attribution) des ressources financières nécessaires à l'établissement des rapports sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts intéressant la Conférence ministérielle (Comité général de coordination relevant de la Conférence, Union européenne, FAO, CEE/FAO, Groupe de liaison de Varsovie, ...).
4. Engagement d'un ou plusieurs consultants pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus – décembre 2004-janvier 2005.
5. Constitution de la nouvelle Équipe CEE/FAO de spécialistes de la «Surveillance des ressources forestières pour la gestion durable des forêts dans la région de la CEE» – janvier 2005.
6. Constitution d'un Groupe consultatif/de contact spécial de la Conférence ministérielle qui assurera la préparation et l'élaboration des rapports sur les critères et indicateurs intéressant la Conférence ministérielle (nombre limité des participants, lesquels constitueraient normalement le groupe de base de la nouvelle Équipe de spécialistes et seraient les auteurs des chapitres correspondants du rapport de la Conférence ministérielle de 2007/08) – mars-avril 2005.

7. Élaboration du projet de questionnaire (accompagné de notes explicatives et de lignes directrices pour la notification des données par les pays) – avril 2005; examen de ce projet par la réunion du Groupe spécial ci-dessus et par d'autres experts.
8. Examen du projet de questionnaire à la première réunion (réunion inaugurale) de la nouvelle Équipe CEE/FAO de spécialistes (avril-mai 2005).
9. Examen du projet de questionnaire par les multiples parties prenantes, lesquelles en finaliseront le texte et arrêteront le contenu, la structure et le mode de présentation du Rapport sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts, 2007/08, intéressant la Conférence ministérielle (septembre-octobre 2005).
10. Approbation du questionnaire et du mode de notification relatif aux critères et indicateurs de la gestion durable des forêts de la Conférence ministérielle par le Comité du bois de la CEE, le Comité général de coordination et la Consultation d'experts.
11. Expédition de la version finale du mode de notification (questionnaire, tableaux de notification, lignes directrices, calendrier, etc.) aux pays (fin 2005 ou début 2006).
12. Communication avec les pays (correspondants nationaux et centres de coordination pour l'Évaluation), directives à leur intention en matière de collecte et de dépouillement des données nationales et préparation des réponses des pays au questionnaire.
13. Date limite de la réponse des pays (rapports nationaux): fin du premier semestre 2006.
14. Vérification, dépouillement, validation et collation des données (deuxième semestre 2006).
15. Analyse des données et rédaction des chapitres (sections) du Rapport de la Conférence ministérielle sur l'«*État des forêts et la gestion durable des forêts en Europe, 2007/08*».
16. Établissement du Rapport sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts de la Conférence ministérielle, 2007/08, en vue de sa publication (les travaux débiteront à la fin 2006 ou au début 2007) – les dispositions nécessaires à l'établissement de ce rapport seront arrêtées spécifiquement.
17. Publication du Rapport susmentionné (le calendrier sera fixé en fonction de la décision finale de la Conférence de Varsovie).

* * *

Mandat de l'élaboration du Rapport de la Conférence ministérielle sur l'*État des forêts et la gestion durable des forêts en Europe, 2007/08*, tel que défini lors de la consultation d'experts (Varsovie, octobre 2004):

- Le Groupe de liaison de Varsovie de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe se chargerait des rapports pour la Conférence de Varsovie «en coopération avec le secrétariat de la CEE/FAO et avec le concours de l'Équipe de spécialistes de la surveillance des ressources forestières pour la gestion durable des forêts dans la région de la CEE. Ce travail sera réalisé conformément à l'ensemble d'indicateurs de la gestion durable des forêts que la Conférence ministérielle a approuvés à Vienne en 2003»;

- La procédure d'établissement du rapport devra autant que possible être harmonisée avec les processus internationaux pertinents. Pour que le rapport soit prêt dans les délais et que l'on puisse utiliser au mieux les réseaux et les compétences existants, «les partenaires devraient collaborer de manière informelle et souple».

Ressources nécessaires

- Honoraires de consultant pour le travail d'élaboration du questionnaire détaillé (tableaux de notification, classifications, termes et définitions, prescriptions en matière de notification, calendrier, questions techniques, etc.);
- Financement du travail d'analyse des données nationales, des services de consultant et de la rédaction des chapitres (sections) du Rapport de la Conférence ministérielle;
- Dépenses d'organisation des réunions du Groupe consultatif/de contact de la Conférence ministérielle: participation d'experts aux réunions de l'Équipe de spécialistes, participation des correspondants nationaux des pays aux réunions, préparation de la publication, etc.

Note

Le présent «schéma directeur» doit être approuvé par les organes de tutelle de la CEE/FAO, ainsi que par la Consultation d'experts de la Conférence ministérielle (Comité général de coordination).
